

**PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRÉ
ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

DEMANDE D'AUTORISATION année scolaire 2023-2024

D'EXERCER LES FONCTIONS À TEMPS PARTIEL

€ DE REPRENDRE LES FONCTIONS À TEMPS PLEIN AU 01/09/2023

DPM gestion Enseignement privé
GUILMETTE Marion 05 67 76 58 14
marion.guilmette@ac-toulouse.fr
RIVAILLE Laurence 05 67 76 58 20
laurence.rivaille2@ac-toulouse.fr
69 avenue du Maréchal Foch 81013 ALBI cedex 09

références : décret n°82-624 du 10 juillet 1982 modifié, décret n°2002-1072 du 7 août 2002, décret n°2008-775 du 30 juillet 2008
Les demandes de temps partiel annualisé doivent faire l'objet d'un courrier joint au présent document, précisant les modalités d'organisation du service (cf. décret du 7 août 2002).

Nom :	Prénom :
corps : PE € instituteur € établissement privé :	

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de :

€ EXERCER MES FONCTIONS À TEMPS PARTIEL DU / / AU / / €1ère demande
€ DE DROIT € renouvellement

pour élever un enfant de moins de 3 ans : ce temps partiel est comptabilisé à titre gratuit pour la liquidation de la retraite. date de naissance de l'enfant: / /

❖ si l'enfant a 3 ans au cours de l'année scolaire 2023-2024 : € réintégration à temps complet à la date d'anniversaire
€ prolongation en temps partiel sur autorisation

pour élever un enfant adopté (3 ans à compter de son arrivée au foyer) de la retraite. date de naissance de l'enfant: / /

❖ si l'enfant a 3 ans au cours de l'année scolaire 2023-2024 : € réintégration à temps complet à la date d'anniversaire
€ prolongation en temps partiel sur autorisation

pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap en cas de handicap relevant de l'obligation d'emploi

dans le cadre d'une répartition hebdomadaire, indiquez le nombre de 1/2 journées libérées souhaitées :

semaine de 4 jours : €2 3 €4

dans le cadre d'une répartition annuelle : €60% 70% 80%

€ SUR AUTORISATION POUR RAISONS PERSONNELLES

dans le cadre d'une répartition hebdomadaire, indiquez le nombre de 1/2 journées libérées souhaitées :

semaine de 4 jours : €2 €4

dans le cadre d'une répartition annuelle : €80%

€ TEMPS PARTIEL ANNUALISÉ à 50% période travaillée à temps complet

période travaillée à temps complet : €septembre-janvier €février-6 juillet 2024 €indifférent

€ RETRAITE PROGRESSIVE quotité demandée : €50% €75%

€ REPRENDRE MES FONCTIONS À TEMPS PLEIN À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

demande de mutation envisagée pour 2023-2024 :	€ oui	€ non
si obtention de la mutation, maintenir la demande de temps partiel :	€ oui	€ non
temps partiel en 2022-2023 :	%	
date :	signature :	

temps partiel sur autorisation	temps partiel de droit / reprise à temps complet
avis du chef d'établissement : € favorable € défavorable (Les refus opposés à une demande de travail à temps partiel sur autorisation doivent être précédés d'un entretien et motivés dans les conditions définies par la loi n°79/587 au 11/07/1979.) fait à le / / signature :	visa du chef d'établissement : fait à le / / signature :